

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 20 septembre 2016, à 19 h 30, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix neuf heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois  
Anne Pichette

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque  
Bruno Simard  
Marc-Antoine Turcotte

Absent: Richard Therrien

### **Ordre du jour**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution accordant les travaux de fondation (patinoire Sainte-Famille).
3. Résolution coût inspection firme privée.
4. Résolution dossier garderie.
5. Levée de la séance

\*\*\*\*\*

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

**Sur une proposition** de Yves Lévesque, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

#### **2. Résolution accordant les travaux de fondation (patinoire Sainte- Famille).**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Famille Ile d'Orléans a pris connaissance de quelques problématiques lors de l'excavation concernant la qualité du sol.

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Famille Ile d'Orléans doit procéder aux travaux le plus rapidement possible, considérant la période.

**Attendu que** des invitations ont été transmises à trois soumissionnaires.

16-127

**En conséquence sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder le contrat pour la construction de fondation au plus bas soumissionnaire Les Fondations Antoine Coté au montant de 62 250 \$ + les taxes. Le montant est admissible aux travaux de la patinoire TECQ.

### **3. Résolution coût inspection firme privée.**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Famille a adopté lors de la séance du 3 décembre 2012 une résolution # 2012-162, afin d'autoriser la signature d'une entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs.

**Attendu que** la municipalité délègue à la MRC la compétence quant à l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, notamment les articles Q-2,r. 22.*

**Attendu que** la municipalité autorise la MRC à accorder un contrat afin de procéder à un test de fumée sur la propriété du 7205 58 6565.

**Attendu que** la municipalité assumera les frais reliés à l'inspection.

16-128

**En conséquence Sur une proposition de** Anne Pichette, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser la MRC à accorder un contrat afin de procéder à un test de fumée sur la propriété portant le matricule 7205 58 6565.

### **4. Résolution dossier garderie.**

**Attendu que** le conseil municipal désire que la garderie scolaire offre le service de garde le matin.

**Attendu que** ce service sera offert à tous les matins à compter de sept heures et ce, jusqu'à l'ouverture des classes.

16-129

**En conséquence Sur une proposition de** Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à la majorité des élus** d'accorder un montant fixe de 18 \$ par jour de classe pour l'ouverture de la garderie. Un contrat sera établi par la municipalité pour l'année prochaine. Le service sera offert à tous les enfants fréquentant l'école pour l'année en cours.

Bruno Simard contre la proposition.

## 5. Levée ou ajournement de la séance

**Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 8 h15.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.